

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 27 octobre 2015
No de dossier : 10887/115805.00167

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : CONTESTATION DES RÉPONSES DU TRANSPORTEUR
 Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des
 services de transport pour l'année 2016
Dossier : R-3934-2015

Chère Consœur,

La présente fait suite aux réponses offertes par le Transporteur aux demandes de renseignements de la FCEI. La FCEI conteste les réponses qui suivent.

Question 1.2

À la question 1.2, la FCEI demande à HQT de présenter les analyses lues permettant d'affirmer que le scénario de maintenance demandé est bénéfique non seulement en termes de continuité de services, mais également en termes de coûts.

En guise de réponse, le Transporteur réfère la FCEI à la réponse 2.1 à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie (HQT-13, Document 1). Or, cette réponse, si elle présente certains résultats d'analyse relativement à la fiabilité, ne présente aucun résultat relatif aux coûts. Tout au plus le Transporteur affirme-t-il qu'il considère que, dans l'optique de son modèle de gestion des actifs, ses simulations appuyées par ses analyses de performance permettent d'identifier les besoins concrets requis, pour assurer la fiabilité et la disponibilité à court, moyen et long termes au moindre coût.

La FCEI demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de présenter les analyses au support de sa prétention ou d'indiquer que de telles analyses n'existent pas si tel est le cas.

Question 1.6

À la question 1.2, la FCEI demande à HQT d'indiquer l'impact de l'arrêt temporaire du projet IMAGINE sur le revenu requis 2016. La réponse du Transporteur discute de l'importance du projet IMAGINE et de la priorisation à court terme de la mise en conformité de ses systèmes et infrastructures critiques, mais n'indique nullement l'impact de l'arrêt de ce projet sur le revenu requis.

La FCEI demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de répondre à la question.

Question 1.7

À la question 1.2, la FCEI demande au Transporteur de présenter l'effet net de la réorganisation des rôles des stratégies de mise en route/mise en service des appareillages et de mise en route des automatismes sur le coût de service 2016.

Le Transporteur se limite à répondre que l'effet net est une réduction des heures consacrées à ces travaux. Il va de soi que la FCEI ne recherche pas une appréciation simplement qualitative, mais également une évaluation quantitative des effets de cette réorganisation. Cela est d'autant plus évident que la FCEI demande de ventiler cet effet entre les postes de coûts.

La FCEI demande à la Régie d'ordonner au Transporteur d'apporter une réponse quantitative à la question de la FCEI et de produire la ventilation demandée. Cette information est nécessaire à une appréciation juste du revenu requis.

Question 3.1

À la question 3.1, la FCEI demande au Transporteur d'identifier les projets technologiques arrivant à maturité en d'en indiquer les coûts pour les années 2012 à 2015.

Le Transporteur objecte que le niveau de détail demandé est excessif. La FCEI estime que l'information demandée est pertinente au présent dossier puisque si l'impact budgétaire de nouveaux projets affecte le revenu requis à la hausse, celui des projets prenant fin produit l'effet inverse. Tenir compte des nouveaux projets sans tenir compte de ceux prenant fin serait clairement inadéquat. La réponse à la question 3.2 confirme d'ailleurs cette réalité.

La FCEI demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de répondre à la question.

Question 4.5

À la question 4.5, la FCEI demande au Transporteur de quantifier les économies relatives aux frais de recrutement et de formation.

Si le Transporteur offre une réponse en ce qui a trait aux frais de formation, il reste muet quant aux frais de recrutement.

La FCEI demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de compléter sa réponse.

Question 7.2

À la question 7.2, la FCEI demande le budget de maîtrise de la végétation pour 2014 à 2016 de même que les superficies prévues pour 2015 et 2016.

Le Transporteur indique que le budget prévu à l'année témoin pour 2014 à 2016 a été de 16 M\$. Il ne produit toutefois pas le budget réel de 2014 ni celui de l'année de base 2015. Il ne produit pas non plus les superficies prévues pour 2015 et 2016, se limitant que le budget prévu permet de traiter jusqu'à 22 000 hectares par années.

L'ensemble du dossier du Transporteur est basé sur une année réelle, une année de base et une année témoin. Il va de soi que la question de la FCEI visait les budgets réels et de base pour 2014 et 2015 et non pas les budgets des années témoin 2014 et 2015.

La FCEI demande à la Régie d'ordonner au Transporteur d'indiquer les budgets réels 2014 et de base 2015 de même que les superficies prévues pour 2015 et 2016.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère Consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/mb

c.c. : Procureurs d'HQT
Intervenants